

Monsieur/Madame le Maire,

Aujourd'hui on ne compte pas moins de 23 pays ayant interdit totalement ou partiellement les cirques qui détiennent des animaux, sauvages ou domestiques, tandis qu'en France de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer cette exploitation animale. On compte actuellement une vingtaine de villes qui s'engagent officiellement à ne plus recevoir de cirques avec animaux. Notre pays ne peut que suivre ces exemples, communes par communes, les associations de protection animale se mobilisent et informent par tous les moyens les citoyens sur la gravité que cette détention a sur les animaux mais aussi sur les conséquences néfastes qu'elle peut avoir sur les enfants.

Derrière ses couleurs vives et sa musique joyeuse, le cirque est un enfer pour les animaux pour plusieurs raisons :

La captivité et les longues distances sont très difficiles à supporter pour ces animaux dont les besoins physiques nécessitent de l'espace. Ces conditions de vie et de transport engendrent folie et dépression visibles à travers les stéréotypies (troubles du comportement). L'impossibilité de former un groupe d'individus ou de vivre en solitaire, selon l'espèce, est contraire à leurs besoins comportementaux. Le stress qui est omniprésent lors des représentations : applaudissements, musique assourdissante et lumières agressives des spots. La réalisation d'acrobaties contre-nature, qui exige une soumission totale obtenue en force par la peur, la privation de nourriture et la violence (fouet et pics). Les numéros exécutés sous la menace leur infligent une souffrance physique bien réelle diminuant leur espérance de vie et les conduisant à être complètement brisés psychologiquement.

Je vous rappelle que même si ces animaux sont nés en captivité cela n'enlève rien à leurs besoins fondamentaux qui sont propres à chaque espèce.

Sans compter sur l'aspect contre-éducatif que ce spectacle offre à nos enfants : non-respect d'autrui, oppression des plus faibles, espèces menacées d'extinction réduites à l'état d'esclaves.

La Fédération des Vétérinaires d'Europe, soit 46 organisations dans 38 pays, recommande l'interdiction de l'utilisation d'animaux sauvages dans les cirques en Europe et a déclaré : « Leurs exigences physiologiques, mentales et sociales ne peuvent être atteintes de manière adéquates » (communiqué de presse FVE le 6 juin 2015).

Autoriser un cirque avec animaux c'est aussi aller à l'encontre de la sécurité de ses citoyens comme le démontre les nombreux accidents qui sont à déplorer.

En tant que Maire responsable, il est de votre devoir de montrer l'exemple, en refusant que l'esclavage animal soit autorisé sur votre commune, en veillant à la sécurité de vos citoyens et en favorisant une éducation respectueuse du règne animal aux enfants de votre ville.

Vous avez le pouvoir de faire en sorte que **nom de la ville** devienne une ville éthique, et c'est pourquoi je vous demande de faire interdire la venue de cirques avec animaux par arrêté ou délibération.

Je tiens également à vous rappeler selon les articles L 214-1 et R 214-17 du Code rural ainsi que les articles L 521-1 et R 654-1 du Code pénal, que les besoins fondamentaux de ces animaux doivent être respectés, or ce ne peut être le cas pour des animaux participant à des spectacles itinérants. Je vous invite donc à reprendre point par point ces articles et à appliquer la loi comme il se doit.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, **Monsieur/Madame** le Maire, mes respectueuses salutations.